



INFORMATIONS SUR LE PROTOCOLE DE REPRISE

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MINEURS

- **Organisation d'activités sportives adaptées** qui évitent le brassage entre les enfants : composition de groupes homogènes, stabilisés pour toutes les séances courant jusqu'à fin décembre ; présentant des effectifs réduits ; disposant, pour chaque groupe, de créneaux horaires dédiés.

Les contenus des séances seront adaptés, les créneaux de vos enfants seront probablement modifiés merci d'en prendre connaissance.

- **Sécurisation des flux et des accueils** l'entrée dans le terrain se fera par un portail et la sortie par un autre

Merci de respecter le sens de circulation : Entrée par le petit portail, départ par le grand portail sur le grand synthé et entrée par le grand portail et sortie par le petit portail sur le petit synthé pour limiter les croisements entre groupes.

- **Tenir un registre nominatif** des personnes accueillies avec les horaires de présence

Chaque responsable de catégorie tiendra ce registre.

- **Inviter les enfants** qui possèdent un téléphone portable à télécharger l'application TousAntiCovid et encourager l'activation de l'application lors de l'entrée dans l'établissement.
-



LE ROLE DES PARENTS ET DES JEUNES LICENCIES

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à son club et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ou les membres du foyer considérés comme des cas confirmés, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités

Vous devez également vous assurer :

- des conditions de fonctionnement de la structure organisatrice, s'assurer que la séance a bien lieu par exemple ;
- de votre rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation de gel hydroalcoolique, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez votre ou vos enfants avant qu'il ne parte (la température doit être inférieure à 38° C) ;
- de l'obligation de déclarer sans délai à l'éducateur en charge de l'encadrement du groupe de mineurs, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est lui-même positif ;
- de la procédure et des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un mineur ou un personnel.

Aucun parent ne pourra entrer dans l'enceinte du stade !



LES PRINCIPALES RECOMMANDATION SUR LE SITE DE DEZERSEUL OU LA VALETTE

MESURES GÉNÉRALES

La durée des séances d'activités physiques ou sportives sont modulées, pour respecter la densité et le flux des pratiquants. Aucun accès possible aux vestiaires.

Quelques règles indispensables au bon fonctionnement :

--> **arrivée avec masque** jusqu'au début de la séance

--> respect de l'entrée sur le terrain et ne pas stationner devant le portail

--> Les vestiaires collectifs demeurant fermés ; les jeunes doivent **arriver au club en survêtement ou vêtus chaudement pour pouvoir se couvrir à l'issue de la séance**. Les joueurs arrivent donc déjà changés et changent uniquement de chaussures au bord du terrain (interdiction d'utiliser les bancs de touches)

--> lors de la pratique les joueurs sont à **minimum 2m les uns des autres**

--> possibilité de faire des échanges ballon au pied du moment que les distances sont respectées

--> **bouteille d'eau ou gourde individuelle** et nominative et en aucun cas partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer.

--> respect du sens de circulation pour l'entrée au stade et le départ

--> départ directement après la séance, pour éviter tout échange avec un autre groupe



LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les mineurs de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance ;
- avant la reprise de séance lorsque le mineur est allé aux toilettes ;
- à la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement.

Les encadrants participent en outre à sensibiliser les enfants sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.

LE PORT DU MASQUE

Pendant leur pratique sportive, les mineurs ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque lorsque l'activité pratiquée ne le permet pas (en cas de ventilation trop importante en particulier).

En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour les encadrants, pour toute personne prenant part à l'accueil et pour les éducateurs pendant les séances ainsi que pour les mineurs de six ans ou plus.

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.